

## Note à l'attention des porteurs de projets

### **Prendre connaissance des informations ci-dessous avant de déposer votre demande de subvention en ligne**

#### **1. Avant de déposer votre demande de subvention en ligne :**

Saint-Lô Agglo propose aux porteurs de projets qui le souhaitent une première rencontre en octobre ou novembre avec ses équipes (services développement économique, mobilité, santé, sport, communication...). Cette rencontre n'est pas obligatoire mais elle permet aux services de Saint-Lô Agglo de prendre connaissance de votre projet et de vous guider si besoin suivant sa thématique.

Pour participer à cette rencontre et prendre rdv, merci de prendre contact avec Sonia BRIENS (06.60.30.90.75 / [sonia.briens@saint-lo-agglo.fr](mailto:sonia.briens@saint-lo-agglo.fr)).

#### **2. Modalités pour déposer votre demande de subvention (concerne les appels à projets destinés aux associations étudiantes, aux établissements de l'enseignement supérieur et aux laboratoires de recherche universitaires) :**

##### **Calendrier :**

- **du 1<sup>er</sup> septembre au 15 décembre :**  
dépôt de la demande de subvention en ligne sur [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr) pour l'année civile suivante
- **janvier** : étude des dossiers par le jury
- **février-mars** : réponse aux demandes de subvention
- **d'avril à décembre** : dépenses des fonds pour la réalisation du projet

#### **3. Appel à projets de Saint-Lô Agglo / Rappel des critères**

<b>Associations étudiantes</b>
<b>Les conditions /modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ projet mené dans le cadre du cursus scolaire par des étudiants membres d'une association étudiante du territoire de Saint-Lô Agglo</li><li>❖ la subvention sera versée à l'association après réalisation du projet et transmission d'un bilan et de justificatifs de dépenses</li><li>❖ aide de Saint-Lô Agglo plafonnée à 30% du budget global du projet et à 1 200€ par projet,</li><li>❖ aide minimale de Saint-Lô Agglo fixée à 150€ par projet</li><li>❖ le jury tiendra compte du coût total prévisionnel du projet en fonction du nombre d'étudiants concernés par l'action</li></ul>
<b>Les projets financés devront :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ contribuer au dynamisme de la vie étudiante saint-loise ou avoir un caractère innovant,</li><li>❖ faire l'objet de plusieurs démarchages de financements de la part des étudiants,</li><li>❖ être établis en lien avec les compétences d'intervention de Saint-Lô Agglo (développement économique, aménagement du territoire, mobilités, environnement, jeunesse, sport, tourisme et dynamisation culturelle) ou être des projets évènementiels se déroulant sur le territoire de Saint-Lô Agglo.</li></ul>
<b>Ne rentre pas dans le cadre de l'appel à projets :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ les projets dont l'unique objectif est d'apporter une aide caritative</li><li>❖ les projets dont l'unique objectif est d'organiser un voyage pédagogique pour la cohésion de la promotion ou visite de lieux en lien avec le travail pédagogique de culture générale</li><li>❖ financement de Saint-Lô Agglo à hauteur maximale de 50 % du budget global et dans la limite de 3 000€ pour un projet porté en commun par 2 associations étudiantes issues de 2 établissements de l'enseignement supérieur distincts</li><li>❖ volonté de Saint-Lô Agglo pour que le porteur de projet soutenu communique sur son projet par le biais des médias (presse, radio, réseaux sociaux...). Un moyen de faire connaître le projet, de mettre en avant sa formation et/ou son établissement d'enseignement supérieur, la vie étudiante à Saint-Lô et par la même occasion ses partenaires financiers dont Saint-Lô Agglo.</li></ul>

## **Laboratoires universitaires de recherche**

### **Les conditions /modalités :**

- ❖ attribution de subvention pour des besoins qui concernent à la fois de l'investissement et du fonctionnement
- ❖ la subvention sera versée au laboratoire après réalisation du projet et transmission d'un bilan et de justificatifs de dépenses avant le 31 décembre de chaque année
- ❖ Saint-Lô Agglo peut financer au maximum 50% du coût du projet (un autofinancement minimum de 20% est demandé).
- ❖ pour une demande de subvention récurrente, être à jour du bilan de l'année précédente

### **Les projets financés devront :**

- ❖ consolider la recherche à Saint-Lô Agglo
- ❖ permettre des retombées potentielles pour le tissu économique local
- ❖ renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire
- ❖ faire l'objet de présentation des travaux de recherche par le laboratoire lors d'évènements organisés sur le territoire ainsi que sur des articles de presse ou supports scientifiques. Le laboratoire sera sollicité pour la participation à une rencontre permettant une présentation des travaux de recherche réalisés auprès des élus de Saint-Lô Agglo

### **Exemples de projets financés :**

- ❖ le financement de recrutement de stagiaires et doctorants est préféré à l'achat de matériel de recherche
- ❖ volonté de Saint-Lô Agglo pour que le porteur de projet soutenu communique sur son projet par le biais des médias (presse, radio, réseaux sociaux...). Un moyen de faire connaître le projet, de mettre en avant sa formation et/ou son établissement d'enseignement supérieur, la vie étudiante à Saint-Lô et par la même occasion ses partenaires financiers dont Saint-Lô Agglo.